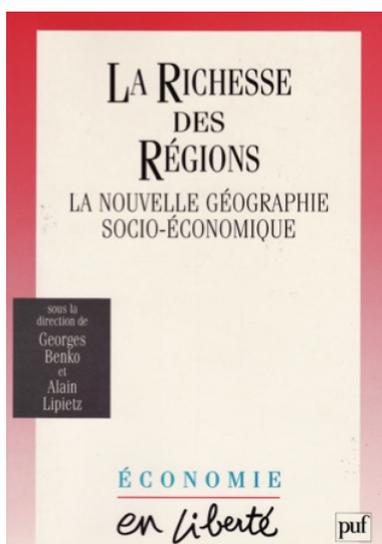


<http://lipietz.net/La-richeesse-des-regions>

PUF, Paris

# La richesse des régions

- Économiste, auteur - Livres -



Publication date: samedi 1er juillet 2000

---

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

---

**Livre [2000a]** *La richesse des régions. Pour une géographie socio-économique*, (avec G. Benko, eds). Préface de Dominique Voynet, PUF, Paris, 2000.

# La richesse des régions. Pour une géographie socio-économique

Vous trouverez plus bas la Préface de Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Également sur ce site :

Chap. 1 [Géographie socio-économique ou économie géographique](#), avec Georges Benko.

Chap. 5 [Face à la mégapolisation, la bataille d'Île de France](#), (version réactualisée).



Rich Reg 4

## Table des matières :



Rich Reg Table

## Préface de Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

**Découvrant en 1992 " Les régions qui gagnent "**, de Georges Benko et Alain Lipietz, j'avais invité ce dernier à en présenter les conclusions devant des écologistes de ma région. J'étais alors loin de me douter que ce serait la ministre de l'aménagement du Territoire et de l'environnement qui préfacerait la seconde livraison d'un recueil de réflexions inspirant son action.

J'avais retenu à l'époque qu'on ne pourrait freiner l'expansion de la mégalopole parisienne qu'en offrant une alternative réelle pour la localisation des emplois dans les autres régions, et que celles-ci ne pourraient le faire en comptant sur la seule aide de l'État. Elles devaient d'abord " compter sur leurs propres forces ", se mobiliser autour d'un projet.

Dans les débats d'alors, j'étais intervenue pour dire qu'il ne faudrait pas reproduire la tendance à la mégalopolisation du territoire français vers une poignée de " métropoles d'équilibre ". Non, il fallait un développement socialement harmonieux et écologiquement durable, à chaque échelle du territoire.

Cela a été dit avant moi : il n'y a pas de territoires condamnés, il n'y a que des territoires sans projet. Négliger certaines parties de notre territoire national serait une solution de facilité inacceptable. Les aider à construire un projet de développement et à le mettre en œuvre, c'est la voie du courage et de la responsabilité politiques.

Une politique d'aménagement du territoire me semble donc, aujourd'hui encore, non seulement possible, mais nécessaire.

Elle est nécessaire en premier lieu parce que nous partageons en France une certaine conception de la République, qui comprend la solidarité nationale à l'égard des populations ou des territoires se trouvant en situation de retard ou de décrochage.

Elle est nécessaire également parce que le libre jeu des forces économiques ne conduit pas spontanément à la meilleure affectation possible des richesses. Chacun peut le constater, et Paul Krugman le démontre : la logique économique conduit à la concentration en quelques points des richesses et des populations, au-delà de ce qu'il est possible de gérer convenablement, et par contre à une trop grande rareté dans d'autres espaces.

Au bout du compte, le laisser-faire gaspille les ressources et appauvrit notre économie.

Mais si une politique d'aménagement du territoire est possible, encre faut-il dire en quoi elle consiste. Nous pouvons, avec le recul, tirer un bilan de la période que les auteurs de ce recueil appellent "fordiste". Si nous lui sommes redevables d'une bonne part de la puissance française, nous lui devons aussi des factures impayées : exode rural, urbanisation désordonnée, allongement continu des distances domicile-travail, surconsommation énergétique, fragilité de notre tissu de PME-PMI, reprise de la concentration des centres de décision en région parisienne, ou encore dégradation de l'environnement.

Depuis quelques années, la nécessité d'une relance de l'aménagement du territoire semble s'imposer, même à Los Angeles, selon Allen Scott ! La persistance d'un chômage massif, et les nouvelles mobilités et pratiques territoriales nées de l'inventivité des populations contribuent à remettre à l'ordre du jour l'usage plus équilibré des territoires.

Mais les conditions dans lesquelles l'État agit se sont profondément transformées. Ce n'est pas seulement le contexte économique qui s'est modifié. L'État ne peut plus, seul, dessiner la carte de l'occupation future de l'espace national. Avec la décentralisation, les régions, les départements et les communes se sont habitués à un exercice libre de compétences auxquelles, à juste titre, elles n'entendent pas renoncer. Parmi celles-ci, l'intervention économique et l'aménagement de l'espace figurent bien entendu au premier chef.

D'un autre côté, l'intégration européenne ne cesse de s'approfondir. Quoique ce champ d'intervention ne fasse pas partie des préoccupations communautaires du départ, un schéma européen d'aménagement du territoire est en cours d'élaboration.

En outre, l'État doit compter avec la demande des citoyens, qui aspirent à un exercice renouvelé de la démocratie. Il nous faut trouver les modalités permettant d'y répondre, si nous voulons réduire la fracture entre les citoyens et la classe politique.

Enfin, l'aménagement du territoire doit s'inscrire dans une démarche collective vers le développement durable. La France, qui a adopté celui-ci avec retard, a pris des

engagements dans ce domaine. Mais au fond, que signifie ce concept ? Il ne suffit pas de parler de "soutenable" pour faire évoluer les choses en ce sens !

La notion de développement intègre l'idée de qualité, ignorée par le terme de croissance. Une politique de développement se choisit des objectifs plus ambitieux, plus complets, plus cohérents et conformes à une haute idée de la diversité et de la dignité humaines. Mais un développement n'est durable que s'il ne secrète pas lui-même ses propres obstacles sociaux, environnementaux, économiques ou culturels. Une conception quantitative et sectorielle du progrès peut générer des déboires économiques, elle peut détruire de façon irréversible des ressources précieuses et des équilibres instables, comme la diversité du vivant ou le climat de la planète.

Le développement durable implique donc, pour chacun de ses acteurs, la conscience de sa responsabilité vis-à-vis des autres. J'en donnerai deux illustrations. La garantie d'une qualité de l'eau suffisante est un bien meilleur atout pour l'implantation d'activités agro-alimentaires que toutes les aides financières imaginables. Dans un autre domaine, notre responsabilité à l'égard du climat que nous fabriquons pour nos enfants doit se traduire avec constance et raison dans les décisions d'aménagement du territoire.

Il faut donc, dans chacune de nos régions, dans chacun des "pays" ou agglomérations, une approche de développement durable pour les projets, une approche globale qui prenne en compte toutes leurs facettes, et valorise les opportunités en anticipant et en limitant les risques, qui respecte la diversité régionale tout en garantissant une grande cohérence dans les objectifs généraux.

Dans cet esprit, la politique d'aménagement du territoire doit favoriser l'émergence et la concrétisation de projets fondés sur la valorisation des ressources, plutôt que la compensation de handicaps et la réparation des dégâts. Si le rééquilibrage, notamment fiscal, est nécessaire, il n'est pas suffisant. Une conception de l'aménagement du territoire qui s'en tiendrait à ce seul principe conduirait à installer des zones entières dans ce que j'appellerais la "culture du handicap". Et l'Histoire nous a appris que les atouts et les handicaps d'une région pouvaient évoluer, voire s'inverser dans le temps.

Aucune région ne peut concevoir un avenir résidant durablement et uniquement dans des ressources provenant de la péréquation entre régions. De même, le fait de brider la région parisienne ne garantit nullement une dynamique de développement pour les autres régions. Les transferts nationaux ou communautaires servent à accompagner des démarches, mais ils ne peuvent remplacer la prise en charge, par chacun, de la part d'initiatives qui lui revient. C'est ce que l'on appelle la subsidiarité, qui est elle-même un pari sur le caractère profondément social des liens qui rassemblent un " pays ", et qui fondent la " géographie socio-économique " que Georges Benko et Alain Lipietz appellent de leurs vœux.

Je sais gré aux deux responsables de ce recueil d'avoir tenu à respecter un équilibre entre les facteurs d'espoir et d'inquiétude. Certes, la situation n'est pas enthousiasmante dans les vieilles régions industrielles du Brabant ou du nord-est de l'Angleterre, abandonnées par leurs Etats centraux et leurs élus aux méfaits du libéralisme économique, mais on peut résister, relever la tête. Des " lieux-aimants ", comme les appelle drôlement une des contributions, des lieux féconds, on en trouve jusqu'au Brésil ou dans les quartiers pauvres de Lima. Et l'exemple du Nord-Pas-de-Calais, que présida jusqu'en 1998 mon amie Marie-Christine Blandin, en montre les ressorts : s'appuyer sur les acteurs locaux, susciter et accompagner leur mobilisation autour d'un projet, pour eux-mêmes, pour leur " pays " .

Le mouvement des " pays " est ascendant, un peu comme le mouvement communal au Moyen Age ou celui de la Fédération en 1790. La loi doit l'encourager, le conforter, pas se substituer à lui. Les pays étaient d'ailleurs déjà présents dans la loi d'aménagement du territoire de Charles Pasqua. Avec les agglomérations urbaines, ils sont au cœur de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), que j'ai présentée cette année au parlement. Ces pays ne seront pas de nouvelles unités administratives, avec des conseils élus, ni dotés de fiscalité propre. La nouvelle loi se veut pragmatique et modeste. En revanche, en zone urbaine, l'intercommunalité est déjà bien plus avancée, et une autre loi, présentée par Jean-Pierre Chevènement, simplifiera l'institution des " agglomérations " .

Le premier objectif de la LOADDT est de favoriser l'émergence d'espaces de projet, dotés de la capacité de dire " nous " . Mais qu'est-ce qu'un projet territorial ? D'abord, des projets économiques de développement soutenable, qui seront prioritairement aidés par l'Etat, via

les régions, à travers des contrats. Il s'agira d'encourager les projets créateurs d'emplois, et non la captation des "emplois d'à côté". Cette démarche s'étendra bien sûr au "tiers secteur", mi-subventionné, mi-marchand. Les projets de pays s'étendront enfin à la culture vivante, car pour faire vivre, par exemple, une troupe de théâtre, une association de communes est souvent nécessaire.

Ainsi, la LOADDT esquisse un renversement du regard. Elle rompt avec une approche en termes d'équipements décidés d'en haut, et entend au contraire favoriser une auto-organisation du territoire, en offrant aux "pays" les moyens de se constituer en pôles de développement. Mais cela ne signifie nullement un désengagement de l'Etat. Le second volet de la loi porte en effet en gestation une autre évolution essentielle : il s'agit désormais d'avoir une négociation Etat-région sur des besoins sociaux. La loi va ainsi proposer divers schémas de services collectifs : santé, éducation, espaces naturels et ruraux, énergie, culture, transport de personnes, de marchandises... La discussion sur les moyens techniques de réalisation étant reportée vers le terrain.

Un tel volontarisme est-il crédible, en pleine période de "globalisation" ? Comme le montre cet ouvrage, la mondialisation de l'économie n'a pas supprimé les Etats-nations, ni effacé les territoires qui constituent le cadre de la vie quotidienne des citoyens. La mondialisation renforce seulement la compétition entre nations et entre territoires. Elle rend plus nécessaire que jamais leur organisation pour les rendre attractifs. C'est au moment où les frontières s'ouvrent que les femmes et les hommes expriment leur besoin d'appartenance à des entités qu'ils maîtrisent, leur volonté de donner corps à des projets de développement sur lesquels ils aient prise.

L'Etat aidera prioritairement ceux qui s'organisent pour élaborer de tels projets. Il récompensera la créativité, l'initiative, la coopération entre les acteurs, la synergie des efforts, pour que les dépenses publiques contribuent effectivement au développement de la richesse produite et à l'occupation équilibrée du territoire.

L'accès à l'initiative est fondamental. Il s'agit de redonner le goût d'entreprendre, la culture de l'autonomie. Or - et c'est là l'essentiel de ce que je retiens de ce nouveau recueil -, il n'y a pas nécessairement contradiction entre ces valeurs (l'esprit d'entreprendre, l'autonomie) et le souci du collectif, la solidarité. Bien au contraire, j'ai cru y lire que "la vraie richesse des régions, c'est l'esprit de

coopération entre ses habitants " : le projet collectif de s'en sortir ensemble.

Que d'une telle alliance entre l'autonomie et la solidarité puissent mûrir des fruits " durables " c'est-à-dire respectueux du long terme et donc de l'environnement, tel est le pari d'une politique écologiste de l'aménagement du territoire.